

d'autres problèmes plus graves non seulement pour les producteurs de blé mais pour tous les cultivateurs canadiens et, en fin de compte, pour l'économie tout entière. Quelle que soit l'initiative prise par le Gouvernement, le poids du rajustement doit être porté par les producteurs de blé eux-mêmes... et je crois qu'ils accepteront la nécessité d'effectuer le rajustement.

#### PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement se propose de mettre en oeuvre un programme visant à réduire les surfaces en blé et à encourager les cultivateurs des régions désignées par la Commission du blé à soustraire ces terres à la production cette année. J'ai longuement discuté ce programme avec les chefs des organisations agricoles de l'Ouest canadien et, sous bien des rapports, le programme comme il est proposé actuellement a été amélioré par l'adoption de leurs recommandations. Voici le programme proposé:

Les producteurs situés dans la région désignée par la Commission du blé qui réduisent leurs étendues en blé à des niveaux inférieurs à ceux de 1969 et augmentent les superficies en jachère d'été et en plantes fourragères vivaces dans la même proportion recevront une indemnité fédérale de \$6 l'acre pour les nouvelles étendues en jachère d'été ou \$10 l'acre pour celles en plantes fourragères vivaces. Un paiement partiel sera effectué avant la fin de juillet et le reste sera versé à l'automne cette année.

Les paiements d'indemnité seront versés jusqu'à concurrence de 22 millions d'acres de jachère d'été additionnelle et 2 million d'acres de plantes fourragères vivaces additionnelles. Une étendue maximale de 1,000 acres par producteur sera admissible aux paiements de l'indemnité.

On estime à 100 millions de dollars le coût effectif, pour le Gouvernement, du programme qui sera administré par le ministère de l'Agriculture du Canada.

Les contingents de livraison de blé pour la campagne agricole 1970-1971 seront basés sur le total de

- a) 25 pour cent de l'étendue en jachère d'été indiquée dans le livret de permis de 1969 des producteurs;
- b) la superficie totale en jachère d'été en 1970; et
- c) la différence en plus entre la superficie de plantes fourragères vivaces en 1970 et la superficie de plantes fourragères vivaces en 1969.

Les contingents pour l'avoine, l'orge, le blé tendre de printemps et d'autres cultures auxquelles les contingents de livraison s'appliquent seront fondés sur les acres ensencées en chaque récolte en 1970. De plus, tout producteur peut choisir d'ensemencer une partie ou la totalité de sa superficie en acres répondant aux conditions requises pour le contingent du blé, en une récolte autre que le blé.

Le programme apportera aux producteurs de grains en détresse les revenus nécessaires et les incitera à liquider les stocks de blé déjà accumulés chez eux. Il permettra aux exploitants de réduire énergiquement les superficies en blé et de prévenir une

conversion massive vers d'autres cultures.

Une forte diminution des stocks de blé contribuerait grandement à appuyer les efforts soutenus en vue de renforcer les prix mondiaux du blé. En effet, l'acheteur étranger n'est guère disposé à payer à prix fort quand il sait que nous disposons littéralement de montagnes de blé. Avec le plein appui des producteurs, ce dont d'ailleurs je n'ai aucun doute, la situation financière liquide des producteurs de grain et de toute l'économie des Prairies pourrait s'améliorer grandement d'ici l'automne prochain.

Cet important programme de réduction des stocks de blé est l'occasion toute choisie pour s'orienter vers la mise en place d'une coordination globale des politiques de production céréalière. Les avantages du nouveau programme canadien déborderont largement l'économie canadienne pour favoriser l'économie mondiale du blé. Les gouvernements d'autres pays exportateurs sont comme nous aux prises avec le problème des excédents; certains d'entre eux ont déjà des programmes en place ou en envisagent de nouveaux qui doivent alléger la situation. L'initiative du Canada, qui représente un mode d'attaque à la fois nouveau et plus énergique contre les problèmes des excédents, devrait encore étayer les efforts réalisés sur le plan international pour stabiliser l'économie mondiale du grain.

#### PROJET DE RENCONTRE AVEC D'AUTRES PAYS

Pour ne pas laisser passer cette occasion, j'ai proposé aux Gouvernements de l'Australie, de l'Argentine et des États-Unis, et à la Commission de la Communauté économique européenne de tenir une réunion au niveau ministériel pour reviser le programme canadien et pour étudier les mesures complémentaires que pourraient prendre d'autres pays pour en tirer tout le parti possible à l'échelon international. J'ai confiance que les gouvernements consentiront à participer à une telle réunion à brève échéance et j'entretiens l'espoir qu'elle imprimera une nouvelle vigueur aux mesures que nous mettons en oeuvre pour rétablir l'ordre dans la situation mondiale des céréales.

Entre temps, nous mettrons tout en oeuvre pour augmenter nos ventes à l'étranger. L'accroissement de nos expéditions au titre de l'aide alimentaire et des conditions plus généreuses de crédit ont été d'un grand secours à la Commission canadienne du blé pour porter cette année son volume des ventes à 375 millions de boisseaux, volume plus élevé qu'en toute autre année, sauf une, dans l'histoire de la Commission depuis 1943 jusqu'à la première commande de grande envergure venue de l'Union soviétique en 1963.

Advenant la réussite de cet important programme de réduction, les perspectives du marché indiquent que le Canada sera en mesure de revenir à un niveau de production impliquant une superficie de quelque 20 millions d'acres. Il faudra cependant recourir à de nouvelles mesures en 1971 pour empêcher la production de dépasser des niveaux acceptables.